

Lire aussi

- [Le compte suisse du ministre du budget Jérôme Cahuzac](#)
- [Cahuzac: l'aveu enregistré](#)
- [Le ministre n'est pas «impressionné» mais sa défense prend l'eau](#)
- [Affaire Cahuzac : le pouvoir serre les rangs](#)
- [Florange, Cahuzac: l'effroyable semaine de l'exécutif](#)
- [Combattre la mafia de l'évasion fiscale](#)

La France est une démocratie de basse intensité. Mediapart l'a mis en évidence sous la droite avant de le vivre sous la gauche. Retour sur l'affaire Cahuzac qui n'est pas l'affrontement d'un journal et d'un homme, mais la mise à l'épreuve de notre culture démocratique, des principes qui l'inspirent et des valeurs qui l'animent. Car voici que se confirme qu'ils sont à géométrie variable pour nombre de nos politiques, selon qu'ils sont dans l'opposition ou dans la majorité.

En révélant la première affaire de la présidence de François Hollande, Mediapart a procédé de la même façon, avec les mêmes règles, les mêmes exigences, les mêmes précautions, que lors de ses révélations successives sous la présidence de Nicolas Sarkozy - notamment les affaires Tapie, Karachi, Bettencourt, Takieddine, Kadhafi, etc. À l'époque, la gauche n'avait pas de mots assez durs pour critiquer la droite qui dénigrait nos enquêtes, balayait nos preuves et salissait notre réputation.

Nous découvrons aujourd'hui, non sans étonnement, que cette solidarité n'était que d'opportunité. Que, pour certains à gauche et pas seulement au Parti socialiste, elle ne reposait que sur la conviction d'avoir un adversaire commun. Et qu'une fois au pouvoir, face à une presse restée indépendante, ils n'hésitaient pas à retourner leur indignation contre le journalisme et sa liberté. Sans doute n'avaient-ils pas suffisamment compris que notre critique du sarkozysme ne relevait pas d'un préjugé partisan, mais des réalités dévoilées par notre travail d'enquête, de reportage et d'analyse, fondé à la fois sur des valeurs démocratiques et des principes professionnels.

Ce malentendu est désormais dissipé et, pour Mediapart, c'est évidemment une bonne chose : qui aurait douté un instant de notre indépendance sait maintenant qu'elle est entière et intacte, sous la gauche aujourd'hui comme sous la droite hier. Reste que cette bonne nouvelle pour notre journal et ses lecteurs n'en est pas une pour notre pays et sa vie publique. Le déroulement de l'affaire Cahuzac, depuis nos premières révélations du mardi 4 décembre, témoigne d'une démocratie mal en point, sans ressort ni vitalité, désertée par la politique, ses idéaux et ses idées, son ambition et sa hauteur.

Mediapart - je vais y revenir - n'a évidemment pas sorti sans réfléchir ses informations sur le compte suisse non déclaré ouvert à l'UBS au début des années 1990 et détenu jusqu'en 2010 par celui qui est aujourd'hui ministre du budget. Nous savons bien qu'en dévoilant une information de cette importance, comme à chaque fois que cela nous est arrivé, nous mettons en jeu notre crédibilité. Ce qui signifie qu'avant de publier, nous vérifions au sein de notre équipe et auprès de nos avocats que nous pourrions, s'il le faut, rendre compte devant la justice du sérieux et de la fiabilité de notre enquête.

Dans une démocratie vivante, c'est-à-dire acceptant qu'une interpellation crédible par une presse professionnelle ne soit pas sans conséquence politique, cette information aurait déjà entraîné des décisions du côté du pouvoir. Soit que le principal intéressé reconnaisse les faits et s'en excuse, avant d'en tirer les conséquences pour son poste gouvernemental - après tout, il peut plaider l'apparente fermeture de ce compte en 2000, preuve qu'il avait conscience de l'embarras, à tout le moins, de cette situation. Soit que le premier ministre, tout en remerciant pour son travail son ministre, décide de s'en séparer afin de protéger son gouvernement, arguant que ce dernier doit être à l'abri des polémiques et des soupçons, surtout dans une période où des efforts et des sacrifices sont demandés aux Français.

Au lieu de quoi, nous assistons à la prise en otage d'une majorité, d'un gouvernement et d'un président de la République par le combat personnel d'un homme contre une information qu'il nie alors qu'il sait, pertinemment, qu'elle est vraie.

Le secret bancaire comme le secret défense

Pour un journaliste, le secret bancaire est une citadelle aussi imprenable que le secret défense. Nous ne réussissons presque jamais à pénétrer à l'intérieur de ces univers fermés à toute curiosité citoyenne. Ce que nous en savons, c'est ce que des acteurs et des témoins nous en disent, ce que des sources informées nous permettent de vérifier et de recouper, ce que des contextes et des hasards nous fournissent de surcroît.

La conséquence, c'est que, pas plus dans l'affaire Cahuzac que dans l'affaire Greenpeace de 1985, où j'avais révélé la responsabilité des services secrets français dans l'attentat contre le navire amiral du mouvement écologiste, ne se trouve à portée de mains journalistiques le document qui attestera définitivement d'un compte bancaire dans un paradis fiscal ou d'un ordre politique donné aux services secrets. Sauf miracle bien sûr, mais, par doute méthodique, un journaliste, mécréant par devoir, ne saurait compter dessus.

Reste dès lors l'enquête, patiente et longue, ses sources, ses recoupements, ses cohérences, qui permettent ou non d'être affirmatif. Je le fus, dans les colonnes du *Monde*, à propos de l'affaire Greenpeace, m'appuyant sur des sources que j'ai toujours protégées, mais n'ayant aucun document à ma disposition pour prouver leurs dires. L'enquête administrative qui suivit la démission du ministre de la défense, après trois jours de démentis catégoriques, a évidemment établi que je disais vrai.

De la même manière, Fabrice Arfi, et Mediapart avec lui, est aujourd'hui affirmatif à propos du compte suisse non déclaré de Jérôme Cahuzac. La différence, c'est que nous avons, dans ce dossier, bien plus d'éléments, de recoupements et de sources que *Le Monde* n'en a jamais eu dans l'affaire Greenpeace. Et c'est pourquoi nous sommes tellement sûrs de notre fait. Sans quoi nous n'aurions évidemment jamais publié cette information dont l'intérêt public est évident, tant l'évasion et la fraude fiscales sont au cœur de la question de l'égalité devant la loi, laquelle comporte au premier chef le respect de l'impôt qui permet de construire des routes, des écoles, des hôpitaux, etc., bref de veiller au bien commun.

Notre enquête a commencé l'été dernier, et a donc duré plusieurs mois. Elle fut d'initiative, sans sollicitation aucune par des sources, anonymes ou non. Le point de départ de notre curiosité concernant le ministre du budget fut le cadeau qu'il fit, à la surprise de son propre camp, à son prédécesseur Éric Woerth, avec une expertise tombée du ciel qui contredisait les experts de la Cour de justice de la République à propos de la vente de l'hippodrome de Compiègne ([lire ici l'article de Michel Deléan](#)). Essayant de comprendre les raisons de cette étonnante mansuétude, voire de ce service rendu, nous sommes tombés en chemin sur ce compte suisse non déclaré, et sur l'envers financier d'un décor politique.

Ce compte a été ouvert à l'UBS au début des années 1990 quand Jérôme Cahuzac s'occupait au cabinet de Claude Évin, ministre de la santé dans le gouvernement de Michel Rocard, de la pharmacie et des équipements lourds, en tant que conseiller technique. Il ne provenait pas d'un héritage, et par conséquent la question de l'origine des fonds qui l'ont alimenté reste entière. Outre les témoignages concordants de nos sources, nous avons produit, pour attester du sérieux de notre enquête, les questions précises posées, dans un mémoire écrit, par un agent des impôts sur les revenus de M. Cahuzac ; l'acte notarié de l'achat d'un appartement parisien cossu qui témoigne d'un apport très important de fonds propres aux origines inconnues ; l'aveu de l'existence de ce compte enregistré en 2000 par un correspondant de M. Cahuzac, témoin involontaire d'une conversation entre ce dernier et son chargé d'affaires ; le prénom et l'initiale du nom, Marc D., du gestionnaire de ce compte à l'UBS ; la date précise de sa clôture, au tout début de l'année 2010.

Au spectacle des cris d'orfraie, jusque chez quelques journalistes, devant ce travail d'enquête mené avec patience et rigueur par Fabrice Arfi, comment ne pas s'interroger et, surtout, ne pas s'alarmer ? Car, de deux choses l'une, ou bien Mediapart est devenu fou, ou bien notre démocratie est malade. Ou bien votre journal raconte n'importe quoi, ou bien notre vie politique est devenue sourde, aveugle et muette. Il n'est guère besoin de longs examens pour porter le bon diagnostic : il suffit de savoir lire, ou du moins d'en prendre le temps et la peine.

Le secret des sources et le silence de M. Cahuzac

Le secret des sources est un principe sacré pour les journalistes. Et c'est bien pourquoi, quand elle était dans l'opposition, la gauche jugeait insuffisante la loi qui, sous la droite, l'a fort maladroitement introduit dans notre code de procédure pénale. Car ce n'est en rien le privilège d'une profession, mais une garantie pour les citoyens. Protéger les sources, c'est protéger leur droit d'alerte et de recours, au service de l'intérêt public. À charge pour les journalistes de faire leur travail de vérification, de recoupement et de contextualisation avant de les relayer.

Si les journalistes doivent protéger leurs sources, c'est aussi parce qu'ils ne sauraient se défausser sur elles : ce sont eux, et eux seuls, qui prennent la responsabilité de ce qu'ils écrivent ou disent. Exigence logique puisqu'elle les oblige à faire leur travail préalable. Qui aurait encore confiance dans un journaliste qui se contenterait de rapporter ce qu'on lui dit sans le vérifier et qui, une fois la fausseté dévoilée, se retournerait contre la source qui, peut-être de bonne foi, l'a trompé ? Mediapart protège donc avec énergie ses sources, dans ce dossier comme dans les précédents.

Le choix d'apparaître publiquement ne peut être que le leur. Ces sources sont multiples, diverses par leurs origines et par leurs motivations, et ne sont pas forcément en relation les unes avec les autres. Par exemple, s'agissant de l'enregistrement de 2000, nous connaissons évidemment son détenteur sur lequel nous sommes tombés au cours de notre enquête, alors qu'il avait mis de côté cette vieille histoire. Ses motivations nous sont connues, tout comme ses hésitations à assumer publiquement son rôle. Mais, grâce à son témoignage précis et détaillé, nous n'avons aucun doute sur l'authenticité de cet enregistrement, dont le contenu même - l'allusion aux municipales de Villeneuve-sur-Lot - est cohérent avec la chronologie et le contexte.

Des preuves, des preuves, des preuves ! ne cesse de réclamer à Mediapart une meute inspirée par les mêmes mercenaires de la communication qui entourent, sous la droite comme sous la gauche, les milieux où se croisent pouvoir politique et intérêt financier. Nous leur répondons très calmement qu'elles sont là, devant eux et sous leurs yeux, ces preuves. Et que s'ils ne veulent pas les voir, c'est que la vérité leur fait peur.

Car, tout de même, l'origine honorable de l'enregistrement produit par Mediapart n'a-t-elle pas été soulignée, au lendemain de nos révélations, par le quotidien régional *Sud-Ouest* qui, à l'évidence, avait eu vent par anticipation de cette affaire ([lire ici notre article](#)) ? Les interrogations sur l'origine et la sincérité des revenus de Jérôme Cahuzac n'ont-elles pas été maintenues avec force par l'inspecteur des impôts dans son entretien au *Parisien* du 7 décembre ([lire à le billet de François Bonnet](#)) ? Les contradictions et incohérences des réponses du ministre du budget sur le financement de l'achat de son appartement n'ont-elles pas été mises en évidence par nos confrères de Rue89 ([lire à notre article](#)) ?

Surtout, nos détracteurs font curieusement l'impasse sur le profil bas adopté par le ministre du budget au lendemain de notre diffusion de cet enregistrement. Conformément à son démenti catégorique de la veille, qui, au mépris de la liberté d'expression, promettait même de poursuivre quiconque citerait nos informations, il aurait pu affirmer que cette conversation n'avait jamais eu lieu, que ce n'était pas sa voix et que cette bande-son était un faux. Or il n'en a rien fait. Mieux, il n'en a rien dit.

Ce silence faisait suite à un étonnant recul de Jérôme Cahuzac qui, après nous avoir catégoriquement démenti tout voyage à Genève début 2010, en reconnaissait soudain la probabilité, tout en lui donnant un autre objectif que la fermeture du compte à l'UBS. Cette attitude est à rapprocher de la lenteur de la procédure judiciaire choisie par l'avocat de Jérôme Cahuzac dans sa plainte contre Mediapart, plainte indirecte puisque transmise au garde des Sceaux. Elle nous promet un procès dans un ou deux ans, s'il a lieu. D'ici là, le parquet de Paris via la police judiciaire va se contenter de vérifier que nous avons bien mis en ligne l'article concerné, que Fabrice Arfi en est bien l'auteur et que je suis bien le directeur de publication de Mediapart. Rien de plus, pas d'enquête sur le fond, juste de la procédure.

Une procédure qu'avec nos avocats, nous jugeons qui plus est discutable. Juridiquement, les faits qui font l'objet de cette plainte en diffamation ne concernent pas un ministre en exercice, mais une personne privée. Si le débat public qu'ils soulèvent concerne évidemment notre vie politique, Jérôme Cahuzac n'y est aucunement mis en cause dans l'exercice de sa responsabilité ministérielle : c'est à titre privé qu'il a ouvert et fermé ce compte, dont il entend contester l'existence. En lieu et place de ce contentieux d'ordre privé, le justiciable Cahuzac bénéficie donc d'un privilège et d'une protection réservés aux membres du gouvernement, ce qui laisse accroire que ledit gouvernement est solidaire des actes qui font l'objet du débat.

Nous sommes donc devant un détournement, voire un dévoiement, de la procédure prévue quand un ministre est mis en cause dans sa fonction. Détournement qui fait de cette contre-attaque judiciaire un simple pare-feu de communication. Avec l'espoir de laisser passer l'orage, puis de le faire oublier.

Joseph Pulitzer contre l'évasion fiscale

Dans cette affaire comme dans toutes, Mediapart s'en tient à sa ligne fondatrice : produire des informations d'intérêt public pour que les citoyens soient libres et autonomes dans leurs choix et leurs opinions. Notre première obligation est la vérité. Notre première discipline est la vérification. Et notre première loyauté est envers le public. En l'occurrence, ce que nous révélons confirme, après notamment l'affaire Bettencourt sous

Sarkozy, l'hypocrisie d'élites dirigeantes qui ne se sentent pas tenues de respecter les règles qui s'imposent à tout citoyen - et qu'elles imposent elles-mêmes quand elles ont en charge l'autorité de l'État. Et, par-dessus tout, ce qui se confirme à cette occasion, c'est la place centrale qu'a prise l'argent privé dans la vie publique, au détriment de l'intérêt général.

Ce travail nécessaire de dévoilement se heurte évidemment aux coalitions d'intérêts oligarchiques qu'il dérange. Loin d'avoir disparu comme par enchantement après l'élection de François Hollande, ils ont pris leurs marques, posé leurs relais, entretenu leurs réseaux. Les médias sont essentiels à leur survie : de leur caisse de résonance dépend le chemin des vérités de fait selon qu'elles seront relayées et amplifiées, ou discréditées et étouffées. Hélas, en crise, et donc en position de faiblesse, le secteur de l'information est plus que jamais soumis aux doubles pressions du journalisme de gouvernement et de la presse d'industrie. Le premier n'est soucieux que des intérêts politiques du pouvoir et de ceux qui, momentanément, l'occupent. La seconde est minée par les intérêts financiers extérieurs à l'information qui, désormais, siègent à demeure dans les médias privés, y imposant la préservation de leurs clientèles et de leurs affaires.

C'est ainsi que se met en place le récit factice qui occulte l'information dérangeante. C'est ainsi que Mediapart se voit sommé d'assumer un face-à-face médiatique avec un ministre, à l'image d'un match qui supposerait un gagnant ou un perdant. C'est ainsi que des rédactions sont invitées à enquêter sur les méthodes de Mediapart plutôt que sur les informations révélées par notre enquête. C'est ainsi que des journalistes, jusque sur les réseaux sociaux, enjoignent publiquement à Mediapart de dévoiler ses sources quand d'autres s'acharnent à les débusquer. C'est ainsi, en fin de compte, que la communication des puissants l'emporte sur l'information des citoyens, dans une spirale de dépolitisation dont l'esprit public est la première victime.

Il y a près d'un siècle et demi, aux États-Unis, un jeune journaliste devenu entrepreneur de presse se fit remarquer en lançant le premier journal qu'il venait d'acquérir dans une croisade contre l'évasion fiscale. Le journal s'appelait le *St Louis Post and Dispatch*, titre phare de la ville de Saint Louis, Missouri. Les oligarques locaux n'en crurent pas leurs yeux quand ils lurent, à côté des chiffres plus que modestes de leur dernière déclaration fiscale, leur nom et leur adresse suivis de l'évaluation détaillée de leur patrimoine. Ces révélations étaient accompagnées d'éditoriaux du directeur et propriétaire, soulignant le mal causé aux pauvres par l'avidité des riches. Face à l'assaut des intérêts qu'il démasquait ainsi, ce jeune audacieux tint bon - et ce fut le début d'une extraordinaire aventure journalistique qui reste, aux États-Unis, un vivant symbole démocratique.

Ce journaliste entreprenant s'appelait en effet Joseph Pulitzer, parrain des célèbres prix du même nom. Dans ses éditoriaux, et alors même que sa réussite entrepreneuriale était éclatante, il n'eut de cesse de dénoncer la corruption par l'argent. *« Je méprise de tout mon cœur les procès démagogiques qui sont faits aux riches ou à tout autre classe, écrivait-il par exemple, mais cette question est si grave qu'elle ne peut être traitée avec des gants. Dans ce pays, la croissance du pouvoir de l'argent a été fabuleuse, et ses relations avec le gouvernement, les intérêts auxquels obéit ce dernier, doivent nous alerter. Nous voulons tous la prospérité, mais pas au prix de la liberté. (...) Faisons en sorte de ne jamais avoir, à Washington, un gouvernement qui s'appuie sur des millionnaires et qui ignore la volonté de millions d'hommes et de femmes. »*

[Joseph Pulitzer \(1847-1911\)](#) fut, par sa force de conviction comme par son engagement financier, à l'origine de la première école de journalisme dans le monde, celle de l'Université de Columbia à New York. Plaidant en 1903 pour sa création, dans un essai récemment traduit en français, il alertait les journalistes sur *« la folie de l'accumulation de l'argent »*, au point d'ajouter ceci : *« La certitude qu'un journaliste de bonne réputation refuserait de diriger un journal représentant des intérêts privés opposés au bien public suffirait à elle seule à décourager une telle entreprise. »* Bref, il encourageait notre profession à résister aux tentations et aux facilités en ne se souciant que de *« l'esprit public »* face aux *« dangers de la ploutocratie et de la démagogie »*.

Faut-il que notre démocratie soit affaiblie pour qu'un journal fidèle à cet idéal soit vu, au choix, comme une menace ou comme une exception.

Lire aussi

- [Le compte suisse du ministre du budget Jérôme Cahuzac](#)
- [Cahuzac: l'aveu enregistré](#)
- [Le ministre n'est pas «impressionné» mais sa défense prend l'eau](#)
- [Affaire Cahuzac : le pouvoir serre les rangs](#)
- [Florange, Cahuzac: l'effroyable semaine de l'exécutif](#)
- [Combattre la mafia de l'évasion fiscale](#)